

Commune d'Anderlecht

INSTITUT COMMUNAL MARIUS RENARD

Projet d'établissement

En application du décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 24 juillet 1997, définissant les missions prioritaires de l'enseignement secondaires, le présent Projet d'établissement prolonge les projets éducatifs et pédagogiques élaborés en concertation avec notre Pouvoir Organisateur.

1. Présentation

L'Institut Communal Marius Renard est une école officielle, située sur le territoire de la commune d'Anderlecht, qui possède deux implantations : le bâtiment principal, situé dans le quartier de Cureghem au 105, 107 de la rue Georges Moreau, et une annexe sise au 884 de la chaussée de Mons.

Relevant du réseau CPEONS (Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné), l'ICMR est une école en discrimination positive, ce qui signifie des subsides supplémentaires pour mieux encadrer les élèves.

Les sections suivantes y sont organisées :

- Un premier degré commun.
- Un premier degré différencié.
- Des classes DASPA (pour les élèves primo-arrivants ayant entre 12 et 18 ans).
- Des deuxième et troisième degrés qualifiants
- Des septièmes professionnelles qualifiantes.

Les objectifs prioritaires

- L'acquisition de savoirs et de compétences propres à la préparation aux études supérieures ou à l'entrée dans la vie professionnelle.
- L'épanouissement de nos élèves, en passant par l'apprentissage à l'autonomie et à la responsabilisation.
- La formation à la citoyenneté en mettant l'accent sur les droits et les devoirs qui incomberont à nos élèves dans leur avenir proche.

2. Moyens propres à atteindre ces objectifs

a) L'acquisition de savoirs et de compétences

L'ICMR veut amener le plus grand nombre d'élèves à la réussite de leurs études, afin de commencer des études supérieures ou pour se lancer dans la vie professionnelle.

C'est pourquoi l'enseignement des matières se fait par compétences horizontales mais également par la maîtrise de compétences transversales amenant les étudiants à la résolution de situations nouvelles.

Au premier degré : rédaction d'un Plan d'Actions Collectives (PAC) afin de limiter l'échec établissant :

- + des remédiations en français, mathématiques, néerlandais,
- + des heures de méthodologie,
- + des remédiations spécifiques à la demande dans les cours principaux mais aussi dans toute autre branche dans le cadre du DAS (Dispositif d'Accrochage Scolaire),
- + un PIA (Plan Individuel d'Apprentissage) pour tous les élèves du Différencié et pour les élèves du premier degré qui en ont besoin,
- + utilisations de nouvelles technologies (tablettes et TBI),
- + choix de différentes activités complémentaires pour permettre un travail plus spécifiques sur les matières rencontrées dans le CE1D,
- + des heures de soutien (mathématiques, français, néerlandais) pour les élèves présentant un plus grand retard.

Au deuxième et troisième degré :

- + Organisation de périodes de stage telles que spécifiées dans le Décret du 5/12/2013 et l'AGCF du 15/05/2014.
- + Organisation d'épreuves intégrées reprenant des cours de l'option et mettant les étudiants dans des situations nouvelles
- + Organisation d'épreuves sommatives (au 2^{ème} degré) et d'épreuves qualificatives et certificatives (au troisième degré).

A tous les degrés, l'aide de plusieurs logopèdes permet d'apporter des solutions à des problèmes spécifiques.

Enfin des cours de "français de scolarisation" aident les étudiants venus de l'étranger à surmonter les difficultés engendrées par la pratique d'une langue nouvelle.

b) L'épanouissement

Un lien est établi entre l'équipe éducative et les parents, notamment par l'intermédiaire du journal de classe et du cahier de communication.

Les éducateurs/trices assurent un contact personnalisé avec les élèves et leurs parents.

L'école met tout particulièrement l'accent sur :

- La prévention du décrochage scolaire en association avec les différentes institutions ou AMO partenaires.
- L'organisation d'une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), basée sur la coexistence des valeurs et des traditions qu'elles soient familiales, culturelles, philosophiques ou religieuses.
- L'organisation de diverses activités permettant l'ouverture sur le monde extérieur : agora, fêtes, visites d'un planning familial, animations culturelles, voyages scolaires (d'un jour ou plus), journées sportives.
- La lutte contre le harcèlement, le cyberharcèlement, les assuétudes...

Les cours d'éducation physique contribuent au développement harmonieux du jeune en ayant pour objectifs de promouvoir son bien-être physique et mental et son intégration dans la société. Pour ce faire, les professeurs ont choisi les orientations suivantes :

Au premier degré : les habiletés gestuelles et motrices par des activités multisports : manipulations de ballons, de raquettes, sauts, gymnastique sportive, affichage d'informations "santé", courses, natation, activités en musique...

Au 2^{ème} et 3^{ème} degré : les habiletés gestuelles apparentées à des techniques plus spécifiques de jeux : basketball, volleyball, badminton, handball... pour les garçons et travail de la condition physique avec endurance, renforcement musculaires, fitness... pour les filles.

L'institut s'est également doté de médiateurs qui permettent de gérer les conflits entre étudiants ou la transgression des règles, de manière équitable et pédagogique, améliorant ainsi le climat de l'école.

c) La formation à la citoyenneté

L'équipe éducative (directions, enseignants, éducateurs, médiateurs, personnel administratif et ouvrier) souhaite travailler avec tous les élèves dans un esprit de tolérance, de démocratie et de concertation. A ce titre, l'Institut prône le respect mutuel et l'acceptation de l'autre dans ce qu'il a de semblable et de différent, recourant de façon privilégiée au dialogue.

Il organise des activités de sensibilisation à la citoyenneté : journée citoyenne, déjeuners équitables, projet mobilité, formation des délégués de classe, activités d'information et de réflexion sur des problèmes sociétaux (la traite des êtres humains, le handicap, l'égalité filles/garçons...).

Il sensibilise les étudiants aux problèmes environnementaux et à l'importance d'une vie saine : vente de produits bios pendant les récréations, journées sportives, participation à une « journée sida », ...

Enfin, pour atteindre les objectifs visés, l'Institut Communal Marius Renard se veut attaché au principe de neutralité de l'enseignement officiel.

Le corps enseignant y affiche en conséquence une stricte neutralité.

L'Institut est un lieu d'enseignement qui se veut ouvert au monde dans lequel tout le monde, étudiants et enseignants a l'ambition de construire une école où le respect des valeurs de chacun ne souffre d'aucune restriction aux libertés fondamentales. L'école garantit à chacun le droit d'exprimer librement son opinion, dans le respect des autres et conformément au règlement d'ordre intérieur.